



mairie de Clamart

(HAUTS DE SEINE)

CONSEIL MUNICIPAL
CRA8401

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2010

Par suite d'une convocation en date du 20 mai 2010, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Philippe KALTENBACH, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. KALTENBACH Philippe - Mme RAKOFF Isabelle – M. DUBUT Daniel – Mme POIRIER Marie-Catherine – Mme PIVIN Dominique – M. MEIER Dominique – Mme ALTAMIRANO Juana – M. LUTAUD Philippe – Mme DENNOUNE Joëlle – M. Georges KEHYAYAN - M. ABDELOUAHED Mohamed jusqu'au point 8 (inclus) – M. AUBINEAU Gérard – Mme JEROME Vanessa - Mme MORGERE Françoise – M. SOULABAILLE François – M. RAMOGNINO Pierre - M. LEHOUX Laurent – Mme TRITZ Régine - M. DORMOIS Michel – Mme ROUX Claire – Mme LOUBAKI Marie-Jeanne - M. WARTELLE Lionel – M. GAZEILLES Vincent – Mme REMY Violaine – Mme ANSTETT-SINIGAGLIA Emilie - Mme CHAPPEY Claude – Mme HUARD Colette – Mme QUILLERY Christine – M. DELOM Christian – M. KEHYAYAN Serge – Mme ADIL Rachel – M. ARTINIAN Grégoire – M. BERGER Jean-Didier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. SEYLER Jean-Marc	à	M. AUBINEAU Gérard
Mme MARTIN Catherine	à	Mme REMY Violaine
M. FAYOLLE Matthieu	à	Mme ALTAMIRANO Juana
M. MURADIAN Franck	à	M. KEHYAYAN Georges
Mme DIALLO Maly	à	Mme TRITZ Régine
M. PIAN Francis	à	M. DELOM Christian

ABSENTS EXCUSES:

M. ABDELOUAHED Mohamed (à partir du point 8 inclus)

ABSENTS :

M. WALDTEUFEL Philippe
Mme DERËTHE Mireille
M. CLEMENT Jérôme
Mme BEKHALED Nadia

1. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
2. M. Michel DORMOIS est désigné pour remplir ces fonctions.

Toute correspondance
doit être adressée
à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
Place Maurice Gunsbourg
92141 Clamart Cedex
Tél. : 01 46 62 35 35
e-mail : mairie@clamart.fr
www.clamart.fr

3. **APPROUVE**, à la majorité (5 voix contre), le compte-rendu intégral de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2010.
4. **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu intégral de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2010.
5. **ELIT**, à l'unanimité, Monsieur le Maire et Monsieur Matthieu FAYOLLE afin de siéger au Conseil d'administration de la Mission Locale Archimède pour représenter la Commune de Clamart.
6. **DESIGNE**, à l'unanimité, Monsieur Georges KEHYAYAN pour siéger au Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Malakoff pour représenter la Commune.
7. **APPROUVE**, à l'unanimité (6 abstentions, un conseiller municipal ne prenant pas part au vote), la convention portant protocole d'accord transactionnel entre la société Bouygues Bâtiment Ile-de-France et la ville de Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents.
8. **APPROUVE**, suite à la demande de Monsieur Lionel WARTELLE, le vote à bulletin secret (17 voix pour) et **ATTRIBUE**, par vote à bulletin secret, à la majorité (19 voix pour, 14 voix contre, 4 absents, 2 votes blancs), un mandat spécial à Monsieur le Maire et à Monsieur PIAN, conseiller municipal, dans le cadre de la représentation de la Commune lors des événements organisés à Lüneburg en Allemagne dans le cadre du 35^{ème} anniversaire du jumelage, et **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget municipal 2010.

Suspension de séance de 16 minutes proposée par Monsieur le Maire.

9. **ATTRIBUE**, à l'unanimité, un mandat spécial à Madame MORGERE, adjointe de quartier déléguée au jumelage et à la coopération décentralisée, pour se rendre en Arménie du 17 au 19 juin, et **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget municipal 2010.
10. **ACCORDE**, à l'unanimité, une subvention de 25 000€ pour l'année 2010 à la Maison de retraite Sainte Emilie.
11. **ACCEPTTE**, à l'unanimité, l'adhésion de la ville à Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information, et **DECIDE** le paiement de la cotisation annuelle de 830 €.
12. **OCTROIE**, à la majorité (5 voix contre, 1 abstention), une garantie communale à Clamart Habitat dans le cadre de la construction de 13 logements à loyer modéré et d'un commerce en financements PLUS/PLAI situés au 149, avenue du Général de Gaulle à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les contrats de prêt au nom et pour le compte de la Commune.
13. **OCTROIE**, à la majorité (5 voix contre, 2 abstentions), une garantie communale au profit de Clamart Habitat pour un montant global de 10 850 782€, d'autre part, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de prêt au nom et pour le compte de la Commune et enfin, **VERSE** une subvention pour surcharge foncière de 1 132 404€.
14. **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires pour la ville de Clamart – Transfert du contrat de la société SICAER à la Société POMONA - Lot 7 « fruits et légumes frais, légumes de 4^{ème} gamme, pommes de terre cuites sous vide », et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.
15. **APPROUVE**, à l'unanimité, le marché relatif à la fourniture et la livraison de fournitures scolaires et pédagogiques destinées aux élèves des écoles maternelles et primaires de la ville, centres de loisirs, accessoirement aux clubs 12/15 ans et aux crèches, ainsi que les

fournitures de bureau et matériels administratifs pour les besoins de la ville de Clamart, d'autre part **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés, lots 1 et 2 avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'offres du 17 mai 2010, et **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget municipal 2010.

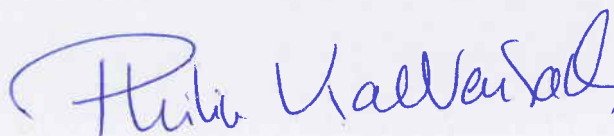
16. **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°1 relatif aux travaux de démolitions de divers bâtiments communaux de la ville de Clamart - N°09-06 - Marché unique et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.
17. **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention entre la Commune et le Conseil Général des Hauts-de-Seine portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux centres de loisirs municipaux concernant l'organisation d'activités sportives en 2009 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout avenant afférent.
18. **APPROUVE**, à l'unanimité les termes de la convention entre la Commune et la Préfecture des Hauts-de-Seine portant sur le recrutement d'un adulte-relais et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.
19. **DECIDE** à l'unanimité de modifier le tableau des emplois de la ville de Clamart comme suit :

Grade	Effectif budgétaire	Variation	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	Effectif à pourvoir
Psychologue territorial de classe normale	1	+1	2	1	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	14	-1	13	13	0
Contrôleur de travaux	2	-1	1	1	0

Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15.

Le Maire,
Vice-président du Conseil Régional,



Philippe KALTENBACH